



Matthias VANSTEENBERGHE et Valérie LECOINTE

NOTAIRES ASSOCIÉS

LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR PREPARER UNE CESSION DE PARTS SOCIALES

CONCERNANT LES PARTIES

* PERSONNES PHYSIQUES

- **Questionnaire d'état civil**, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (contrat de mariage, *jugement de divorce*, *récépissé de PACS...*) ;
- Copie *recto verso* d'une **pièce d'identité** en cours de validité ;
- *Le cas échéant*, justificatif de placement sous un **régime de protection** (*tutelle, curatelle...*) ;
- **Relevé d'Identité Bancaire** signé de la personne qui supportera les frais.

* PERSONNES MORALES

- **Kbis** de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN ;
- Copie certifiée conforme des derniers **statuts** ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de **nomination du représentant** (*si nomination extra-statutaire*) ;
- Copie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- Procès-verbal, certifié conforme, d'une **décision sociale autorisant l'opération** ;
- **Relevé d'Identité Bancaire** de la personne morale signé par son représentant.

CONCERNANT LA SOCIETE

- **Prix** de cession ;
- **Nombre et numéro des parts sociales cédées** ;
- **Kbis** de moins de 3 mois ;
- Copie certifiée conforme des derniers **statuts** ;
- Copie de l'**acte d'acquisition des parts sociales cédées**, si leur propriété ne résulte pas d'un apport constitutif ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de **nomination du représentant** (*si nomination extra-statutaire*) ;
- Copie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- *Le cas-échéant*, si les statuts l'imposent, procès-verbal, certifié conforme, d'une **décision sociale autorisant la transmission et agréant le(s) cessionnaire(s)** ;
- **Evaluation vénale** unitaire, à faire établir par votre expert-comptable ;
- *Le cas-échéant*, copie des **pactes d'associés** (*Pacte Dutreil*).
- Dernier **bilan comptable** de la société ;
- Etat des **passifs et prêts** éventuellement souscrits par la société.

✉ **Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet de cession de parts sociales et vous en préciserons également le coût détaillé.**

☞ *Le saviez-vous : Lors de la reprise d'une société d'exploitation par acquisition de titres, il est essentiel de prémunir le cessionnaire contre une éventuelle augmentation de passif qui aurait une origine antérieure à la cession.*

*Par une **clause de garantie de passif**, le cédant apporte cette sécurité au cessionnaire en s'engageant, pour une durée déterminée, à régler personnellement tout ou partie des dettes de la société qui se révéleraient postérieurement à la cession tout en ayant une origine antérieure à la date déterminée.*

Il est indispensable de négocier avec votre cédant les modalités d'une telle garantie :

- *Durée de la garantie ;*
- *Champ de garantie : il s'agit des événements qui pourront donner lieu à la mise en œuvre de la garantie ;*
- *Seuil d'indemnisation ;*
- *Plancher de garantie : montant minimum pour déclencher l'indemnisation du passif nouveau ;*
- *Plafond de l'indemnisation : montant maximum que le cédant s'engage à reverser en cas de mise en œuvre de la garantie de passif ;*
- *Modalités pratiques de mise en œuvre.*